



# de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre  
situation électorale sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## Comment vous inscrire sur les listes électorales ?



**Rendez-vous dans  
votre mairie muni :**

- d'un justificatif d'identité
- d'un justificatif de domicile  
de moins de 3 mois



**Par courrier :**

en adressant à la mairie  
de votre commune  
le formulaire agréé  
disponible sur les sites  
[interieur.gouv.fr](https://interieur.gouv.fr)  
ou [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



**Par Internet :**

en vous rendant sur  
[service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Vous êtes de **nationalité française**  
ou **ressortissant d'un État membre**  
de l'Union Européenne ?

Accédez directement  
aux démarches